

FP7 : programme ideas



Service Espace Recherche Europe
Fabienne Giard
Septembre 2007

Le 7^{ème} programme cadre de la commission européenne pour des activités de recherche, de développement technologique et de démonstration structure la recherche européenne pour la période 2007 à 2013.

Il s'articule autour de quatre types d'activités «la coopération transnationale sur des thèmes définis par rapport aux politiques (cooperation), la recherche proposée par les chercheurs eux mêmes sur l'initiative de la communauté scientifique (Ideas), le soutien de la formation et de l'évolution de la carrière des chercheurs (people) et le soutien des capacités de recherche (capacities)» (jo CE, 301206/L400/243).

Le programme spécifique à la frontière de la connaissance intitulé «ideas» a été adopté par la commission scientifique le 19 décembre 2006.

Son objectif consiste à encourager l'excellence et la dynamique de recherche notamment par le financement d'équipes ou de projets individuels de recherche exploratoire. Le terme exploratoire «traduit le fait d'une part que la recherche fondamentale revêt une importance décisive pour le bien être économique et social et d'autre part que la recherche aux frontières et au-delà des frontières des connaissances actuelles est une entreprise risquée qui consiste à s'aventurer dans des domaines nouveaux et stimulants de la recherche, entreprise qui se caractérise aussi par un effacement des frontières entre les disciplines» JO CE, L400/264

L'ERC, European Research Council (ou Conseil Européen de la Recherche) est un instrument institué par la commission européenne pour la mise en œuvre du programme spécifique ideas. Il est constitué d'un conseil scientifique indépendant (renouvelé tout les quatre ans) qui est secondé par une agence exécutive.

les responsabilités de l'ERC :

définit la politique stratégique et le programme de travail relatif à la mise en œuvre du programme spécifique ideas,

décide des appels à proposition,

établit les règles d'évaluation et les procédures,

sélectionne les évaluateurs.

la politique stratégique de l'ERC

Encourager l'excellence par le financement d'équipes ou de projets individuels de recherche exploratoire dans tous les domaines de la science et de la technologie.

Encourager la dynamique scientifique par la priorité aux projets interdisciplinaires, par l'instauration d'une organisation de décisions et d'évaluations essentiellement composées de membres de la communauté scientifique.

L'ERC pour développer les frontières de la recherche a axé son action sur deux populations :

- Les jeunes chercheurs. Le porteur de projet devra avoir entre 2 et 9 ans d'expérience après l'obtention de son doctorat et devra avoir trois ans d'activités.

Cette action se nomme *erc starting grant* diminutif de *erc starting independent research grant*

- Les chercheurs confirmés. Le porteur de projet a une expérience supérieure à 9 ans depuis l'obtention de son doctorat.

Cette action se nomme *erc advanced grant* diminutif de *erc advanced investigator grant*

Des appels à proposition sont diffusés à raison d'une fois par an.

Le premier appel pour les jeunes chercheurs est clôturé à ce jour. Plus de 9600 dossiers ont été transmis.

Le premier appel 2007 pour les chercheurs confirmés sera diffusé courant octobre ou courant novembre 2007 pour une transmission de février à mars 2008.

Quelques sites utiles :

le site du conseil scientifique de l'ERC

http://erc.europa.eu/index_en.cfm

le site Eurosfair

<http://www.eurosfair.prd.fr/7pc>

L'excellence de la proposition et du candidat sont les seuls critères. Le budget alloué varie entre 100 et 500 000 euros par an pour Erc starting grant, et 500 000 euros par an pour Erc advanced grant et ce pour une durée maximum de 5 ans. Une période de deux ans doit s'écouler entre chaque réponse à appel à proposition.

Des obligations pour l'établissement et pour le chercheur

- L'établissement doit :
disposer d'un panel d'étudiants brillants,
développer des activités de recherche et d'enseignement et les rendre disponibles au candidat,

s'engager à une lisibilité et une clarté financière pour les partenaires,
permettre l'accès à un espace de recherche, à un équipement scientifique de qualité ainsi qu'à une infrastructure de recherche,
fournir un accompagnement juridique,
proposer et avancer financièrement un salaire compétitif.

L'indépendance signifie :

Postuler indépendamment des collègues seniors,
Disposer de son propre financement et le gérer,
Publier comme des auteurs seniors,
N'avoir que des co-auteurs ayant contribué de manière substantielle au travail,
Encadrer des activités de recherche d'étudiants ou d'autres personnes,
Avoir accès à l'environnement scientifique nécessaire à sa recherche.

- le coordonnateur doit :
connaître l'exercice d'une recherche indépendante,
être reconnu par ses pairs comme ayant une renommée de classe mondiale dans son domaine de recherche,
disposer de capacités de management et d'organisation en terme de constitution de son équipe, en terme de décision de l'évolution du travail, en terme de responsabilité de gestion de financement,
publier les résultats de ses recherches.

Qui peut postuler :

Le chercheur qui monte ou renforce une équipe indépendante ou mène un programme de recherche indépendant. Néanmoins, nous pouvons envisager qu'une activité internationale soutenue (recherche, publication, conférence...) soit exigée dans les 10 ou 12 ans précédents l'appel offre pour les candidats à l'Erc advanced grant.

L'équipe peut se réduire à une seule personne. Les membres de l'équipe peuvent être hébergés dans différents établissements d'un même pays ou de pays différents.



A consulter : l'appel à proposition et les documents nécessaires au montage du projet

<http://cordis.europa.eu/fp7/ideas/>

en cliquant sur «find a call»

A savoir : la soumission se fait uniquement par voie électronique via EPSS (Electronical proposal submission service).

Pour nous contacter,
Service Espace Recherche Europe
Université Charles de Gaulle Lille 3
Bureau 111, Maison de la recherche
fabienne.giard@univ-lille3.fr